



REGLEMENT du duo Nocturne de CAVEIRAC 2023 **12km MANCHE DU Trophée Gardois des duos nocturnes**

ART 1 : La 3^{ème} édition du duo nocturne se déroulera le samedi vendredi 24 novembre 2023 (date reportée du 26 août 2023) à 20h00

ART 2 : La distance est de 12km

Elle est ouverte à tous les coureurs masculins ou féminins nés en: **2007 et avant**
Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire.

ART 3 : Le nombre de duos est limité à **150**

ART 4 : Seules les inscriptions complètes seront prises en compte (date limite : 22 novembre 2023 soit:

- par internet via le site www.ats-sport.com ou www.coursestrochdecaveirac.com
- par courrier (complètes) à : Pierrick GUINGNE - 3 lot. La colline - 30910 ST DIONISY

Les clubs ou associations peuvent envoyer par mail (lesbipedesdelavaunage@laposte.net) ou courrier à l'adresse au-dessus, la liste de leurs adhérents à inscrire avec les renseignements nécessaires et justificatifs médicaux.

Si les consignes sanitaires en vigueur à la date concernée, le permettent, elles se poursuivront le jour de la course (à partir de **18h00** -salle des fêtes (R. de CH. Mairie - entrée par le parc) dans la limite des dossards disponibles .

ART 5 : Le montant de l'inscription du duo (hors frais) est de : 24€
Paiement carte bleue lors de l'inscription en ligne OU par chèque à l'ordre des «BIPEDES DE LA VAUNAGE »

ART 6 : Le retrait du dossard s'effectuera le vendredi 24 novembre à partir de 18h00 (Salle des Fêtes Mairie)

ART 7 : Chaque concurrent recevra à son inscription un cadeau de bienvenue.

ART 8 : Les départs des épreuves seront donnés- place NIMENO II (derrière la mairie) à 20h00 (

ART 9 : Equipement individuel

- réserve en eau individuelle et une frontale efficace sont nécessaires
- L'usage d'une corde ou tout autre lien entre des équipiers sur le DUO est **INTERDIT**

ART 10 : En cas d'abandon il est recommandé :

- d'éviter de quitter le circuit

- d'essayer de vous rendre jusqu'au poste de bénévole suivant afin que votre abandon soit noté et qu'on vous aide à rentrer ou demander à un autre coureur de signaler votre problème
- de rapporter sa puce sur place au **CHRONOMETREUR**

ART 11 : Il y aura 1 ravitaillements en eau sur le parcours et un ravitaillement complet à l'arrivée (salle des fêtes).

ART 12 : En cas d'empêchement majeur, l'organisation se réserve le droit de modifier le tracé pour des raisons de sécurité
En cas d'annulation par décision préfectorale, les coureurs pourront choisir entre un report pour l'année suivante ou un remboursement de leur inscription.

ART 13 : La sécurité de la course est assurée par la police municipale de Caveirac et par le service d'ordre de l'organisation.
La course bénéficie de la présence d'un médecin d'un service ambulancier (2 véhicules dont un mobile sur le parcours) et d'un service liaison effectué par téléphones portables.
Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les coureurs.

ART 14 : Une remise des récompenses aura lieu à partir de 21h30 dans la salle des fêtes :
Seront récompensés :

- Les 3 premiers duos au scratch Masculins, Mixtes et Féminins)
- .

ART 15 - Un pointage sera effectué sur le parcours. Le dossard devra être visible durant toute la course. Les 2 coureurs de l'équipe devront passer la ligne arrivée ensemble.

ART 16 : LE DUO NOCTURNE de la ST ROCH 2023 est organisé par l'association des « Bipèdes de la Vaunage » qui a réglementairement souscrit à cet effet, une assurance "responsabilité civile" auprès de la MAIF
Chaque coureur est couvert par l'assurance de sa licence. Il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique pendant et après la course.

ART 17 : Lors de son inscription, chaque coureur s'engage à renoncer à tout droit à l'image

ART 18 : Chaque coureur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et en accepter toutes les clauses.

Afin de respecter au mieux la programmation, le dispositif d'arrivée sera levé à 22H00.

Le comité d'organisation